ACADÉMIE
DE BORDEAUX

Liberté
Égalité
Fraternité

DEVENIR PERSONNEL ENSEIGNANT, D'ÉDUCATION OU PSYCHOLOGUE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

ACADÉMIE
DE BORDEAUX

Liberté
Égalité
Fraternité

Les possibilités d'accès

- Les concours
- Les détachements
- Les contrats

ACADÉMIE
DE BORDEAUX
Liberté
Égalité
Fraternité

Les possibilités d'accès – Les concours

Que vous soyez fonctionnaire ou non, vous pouvez vous présenter aux concours d'enseignement , d'éducation, ou de psychologue de l'Éducation nationale.

Sur le site de l'Académie de Bordeaux, la page dédiée aux recrutements vous présente les différents concours qu'il est possible de présenter au sein de l'Éducation nationale.

https://www.ac-bordeaux.fr/concours-de-recrutement-122290

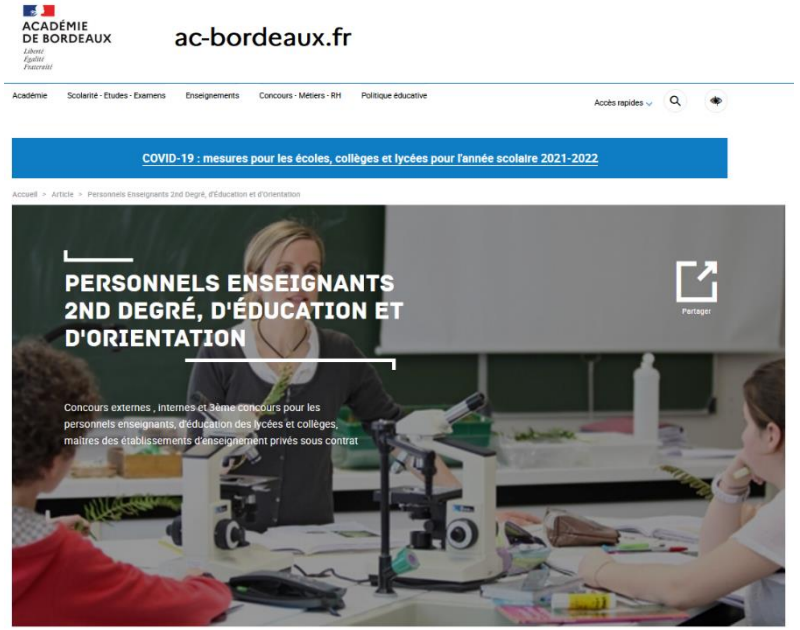

ACADÉMIE
DE BORDEAUX
Liberté
Égalité
Fraternité

Les possibilités d'accès – Les concours

Le site « devenir enseignant » vous apportera également tous renseignement utile

https://www.devenirenseignant.gouv.fr/

ACADÉMIE
DE BORDEAUX
Liberté
Égalité
Fraternité

Les possibilités d'accès – Les concours

Une année de stage est prévue, en situation, avec formation.

Vous être recruté suite à une réussite à un concours et vous étiez précédemment fonctionnaire, vous serez détaché pendant un an durant l'accomplissement de votre stage. Il s'agit d'un détachement de droit.

Vous êtes recruté suite à une réussite au concours et vous étiez précédemment contractuel, agent public non titulaire, vous serez fonctionnaire stagiaire pendant la durée de votre stage, et titularisé à l'issue si votre stage est validé.

ACADÉMIE
DE BORDEAUX
Liberté
Égalité
Fraternité

Les possibilités d'accès – Les détachements

Le détachement est une des possibilités permettant à un fonctionnaire de catégorie A d'être détaché dans un corps enseignant ou de Conseiller principal d'éducation ou de Psychologue de l'Éducation nationale.

Le décret n°85-986 du 16 septembre 1985 relatif au régime particulier de certaines positions des fonctionnaires de l'Etat et à certaines modalités de mise à disposition et de cessation définitive de fonctions prévoit (Titre II article 14 à 34) que le fonctionnaire peut réglementairement être détaché auprès d'une administration ou d'un établissement public de l'Etat dans un emploi conduisant à pension du code des pensions civiles et militaires de retraite.

- **Deux conditions cumulatives sont fixées dans la loi : les corps et cadres d'emplois doivent être d'une part de même catégorie (A) et d'autre part de niveau comparable (master).**

Les possibilités d'accès – Les détachements

Comment devenir personnel enseignant d'éducation ou Psychologue de l'Education nationale, 1er ou 2nd degré public ?

- Tous les ans le ministère de l'Education nationale publie une note relative au recrutement dans ces corps par voie de détachement . Cette note est déclinée dans chaque académie afin de préciser la date butoir de retour des dossiers.

- Cette année : Note de service du 04/11/22 publiée au BOEN n°44 du 24/11/22 relative au détachement de fonctionnaires de catégorie A dans les corps des personnels enseignants des premier et second degrés, des personnels d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale relevant du ministère de l'éducation nationale.

ACADÉMIE
DE BORDEAUX

Liberté
Égalité
Fraternité

Les possibilités d'accès – Les détachements

Les conditions de diplômes

	CORPS D'ORIGINE	
	Personnels enseignants, d'éducation et PsyEN titulaires relevant du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports **(art. 61 du décret n°2013-768 du 23 août 2013 relatif au recrutement et à la formation initiale de certains personnels enseignants, d'éducation et d'orientation relevant du ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports)**	**Autres fonctionnaires titulaires de catégorie A (dont ressortissants de l'UE)**
Professeurs des écoles	Licence ou équivalent + qualifications en natation et en secourisme	Master 2 ou équivalent + qualifications en natation et en secourisme
Professeur agrégé	Accès au corps impossible par la voie du détachement	Master 2 ou équivalent **Accès au corps des professeurs agrégés, discipline EPS :** Master 2 ou équivalent + qualifications en sauvetage aquatique et en secourisme obtenues selon les modalités prévues par l'arrêtés du 2 février 2019, modifié par l'arrêté du 13 juillet 2021
Professeur certifié	Licence ou équivalent	Master 2 ou équivalent
Professeur de lycée professionnel (PLP)	**Enseignement général :** Licence ou équivalent **Spécialités professionnelles :** Diplôme de niveau 5 (bac +2) + 5 ans de pratique professionnelle ou d'enseignement dans cette discipline **ou** Diplôme de niveau 4 (bac) + 7 ans de pratique professionnelle dans les spécialités pour lesquelles il n'existe pas de diplôme supérieur au niveau 4	**Enseignement général :** Licence ou équivalent **Spécialités professionnelles :** Diplôme de niveau 5 (bac +2) + 5 ans de pratique professionnelle ou d'enseignement dans cette discipline **ou** Diplôme de niveau 4 (bac) + 7 ans de pratique professionnelle dans les spécialités pour lesquelles il n'existe pas de diplôme supérieur au niveau 4

ACADÉMIE
DE BORDEAUX

Liberté
Égalité
Fraternité

Les possibilités d'accès – Les détachements

Les conditions de diplômes

	CORPS D'ORIGINE	
	Personnels enseignants, d'éducation et PsyEN titulaires relevant du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports **(art. 61 du décret n°2013-768 du 23 août 2013 relatif au recrutement et à la formation initiale de certains personnels enseignants, d'éducation et d'orientation relevant du ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports)**	**Autres fonctionnaires titulaires de catégorie A (dont ressortissants de l'UE)**
Professeurs d'EPS (Peps)	Licence Staps ou équivalent + qualifications en sauvetage aquatique et en secourisme obtenues selon les modalités prévues par l'arrêtés du 2 février 2019, modifié par l'arrêté du 13 juillet 2021	Master 2 ou équivalent + Licence Staps ou équivalent + qualifications en sauvetage aquatique et en secourisme obtenues selon les modalités prévues par l'arrêtés du 2 février 2019, modifié par l'arrêté du 13 juillet 2021
Conseiller principal d'éducation (CPE)	Licence ou équivalent Aucune condition de titre ou de diplôme n'est exigée pour les professeurs de lycée professionnel	Master 2 ou équivalent
Psychologue de l'Éducation nationale (PsyEN)	Licence de psychologie + Master 2 de psychologie comportant un stage professionnel de 500 heures, soit 14 semaines (les candidats veilleront à communiquer l'annexe au diplôme ou le relevé de notes mentionnant la validation de ce stage) **ou** autre(s) diplôme(s) dont la liste figure dans le décret n°90-255 du 22 mars 1990 (liste des diplômes permettant de faire usage du titre de psychologue)	Licence de psychologie + Master 2 de psychologie comportant un stage professionnel de 500 heures, soit 14 semaines (les candidats veilleront à communiquer l'annexe au diplôme ou le relevé de notes mentionnant la validation de ce stage) **ou** autre(s) diplôme(s) dont la liste figure dans le décret n°90-255 du 22 mars 1990 (liste des diplômes permettant de faire usage du titre de psychologue)

ACADÉMIE
DE BORDEAUX
Liberté
Égalité
Fraternité

Les ressources

. Vous trouverez des renseignements sur les programmes et autres éléments utiles sur le site Eduscol :

https://eduscol.education.fr/

Vous trouverez également des fiches de poste sur le site du rectorat, à l'adresse suivante :

https://portailrh.ac-bordeaux.fr/acloe/do/candidat

ACADÉMIE
DE BORDEAUX
Liberté
Égalité
Fraternité

Les possibilités d'accès – Les détachements

Le principe de la double carrière

- L'article 5 de la LMPP aménage le principe de la double carrière propre à la situation de détachement de manière à ce que les avancements obtenus dans un corps ou un cadre d'emploi lors de cette période soient pris en compte dans l'autre corps ou cadre d'emploi, à l'expiration du détachement, dès lors que cette prise en compte garantit un reclassement plus favorable à l'agent

- Concrètement, il s'agit d'appliquer le principe du plus favorable lors de l'établissement du classement de l'agent : lors de la réintégration dans le corps ou cadre d'emplois d'origine, du renouvellement de détachement ou de l'intégration dans le corps ou cadre d'emplois de détachement, l'agent doit être reclassé à équivalence de grade et à l'échelon comportant un indice égal ou à défaut immédiatement supérieur à celui qu'il détient, selon les cas, dans son corps ou cadre d'emplois d'origine ou de détachement.

Les possibilités d'accès – Les détachements

Les effets du détachement

- le fonctionnaire détaché est placé sous l'autorité des supérieurs hiérarchiques du service d'accueil

- sa notation est assurée par le chef de service de l'administration de détachement

- le fonctionnaire demeure assujetti au pouvoir disciplinaire détenu par le chef du corps d'origine, exercé selon les règles de ce corps. L'autorité de détachement peut lorsqu'elle l'estime nécessaire remettre l'intéressé à la disposition de l'administration d'origine ou prononcer sa suspension

Les possibilités d'accès – Les détachements

Les effets du détachement

- le fonctionnaire conserve son droit à l'avancement dans son corps d'origine. Certains statuts particuliers permettent au fonctionnaire d'avancer également dans le corps de détachement, ceci restant sans conséquence sur sa situation dans son corps d'origine

- la mise à la retraite du fonctionnaire détaché intervient normalement lorsque celui-ci a atteint la limite d'âge prévue par les statuts de son corps d'origine

- le fonctionnaire perçoit la rémunération de son emploi d'accueil. S'il est détaché d'office, il conserve sa rémunération, si celle du nouvel emploi est moins élevée

Les possibilités d'accès – Les détachements

L'intégration

- **Intégration de droit après 5 ans de détachement**

À la fin d'un détachement de 5 ans dans la fonction publique, le fonctionnaire fait savoir à son administration d'origine et à son administration d'accueil son souhait de renouveler son détachement.

Si l'administration d'accueil souhaite poursuivre la relation de travail avec le fonctionnaire, elle doit lui proposer, 2 mois au moins avant la fin du détachement, d'intégrer son corps ou cadre d'emplois d'accueil. Le fonctionnaire peut accepter cette proposition ou choisir de renouveler son détachement.

Les possibilités d'accès – Les détachements

L'intégration

- **Intégration sur demande**

Le fonctionnaire détaché dans un corps ou cadre d'emplois de la fonction publique peut demander son intégration dans ce corps ou cadre d'emplois sans attendre la fin du délai de 5 ans.

Il fait sa demande par écrit auprès de son administration d'accueil puis, en cas d'avis favorable, auprès de son administration d'origine. L'administration d'accueil n'est pas tenue de répondre favorablement à sa demande.

Les possibilités d'accès – Les détachements

L'intégration

S'il est intégré dans son corps ou cadre d'emplois d'accueil, le fonctionnaire est radié de son corps d'origine et appartient à son corps ou cadre d'emplois d'accueil. Il est intégré, dans son corps ou cadre d'emplois d'accueil à équivalence de grade. Et il est classé à l'échelon doté d'un indice égal ou, à défaut, immédiatement supérieur, à celui qu'il détient, selon ce qui lui est le plus favorable, dans son corps ou cadre d'emplois d'origine ou de détachement.

Les services accomplis dans le corps d'origine sont assimilés à des services accomplis dans le corps ou cadre d'emplois d'accueil. S'il est intégré dans son corps ou cadre d'emplois d'accueil, le fonctionnaire est radié de son corps d'origine et appartient à son corps ou cadre d'emplois d'accueil.

ACADÉMIE
DE BORDEAUX
Liberté
Égalité
Fraternité

Les possibilités d'accès – Les contrats

- **Pourquoi déposer une candidature**

Avant de passer un concours, demander un détachement, pour vous conforter dans vos choix, pour une activité accessoire, en complément de votre activité principale.

- **Les conditions statutaires**

Être français ou originaire d'un état de l'Union Européenne, ou être titulaire d'un titre de séjour en cours de validité autorisant à travailler en France. Avoir un casier judiciaire vierge de toute condamnation (cette vérification est opérée par l'administration).

ATTENTION: Les personnels titulaires de l'Education Nationale placés en position de disponibilité ne peuvent être recrutés comme contractuels.

Les possibilités d'accès – Les contrats

- ## Les conditions de diplômes

Pour les disciplines générales et pour les CPE : être titulaire d'un niveau Bac +3 en rapport avec la discipline.

Pour les disciplines technologiques et professionnelles : Bac +3 / Bac + 2 (BTS ou DUT) ou autre niveau de diplôme (Baccalauréat / Baccalauréat professionnel / Brevet professionnel / Brevet de maîtrise / CAP / BEP) et expérience professionnelle en relation avec la discipline enseignée.

Pour l'enseignement de l'Éducation Physique et Sportive : impérativement la licence STAPS « Éducation et Motricité », l'attestation de réussite au test de sauvetage aquatique et l'attestation de réussite au diplôme de secouriste (PSC1).

ACADÉMIE
DE BORDEAUX
Liberté
Égalité
Fraternité

Les possibilités d'accès – Les contrats

- **Comment candidater**

Une application dédiée vous permet de candidater: ACLOE. Les pièces justificatives à produire figurent sur le site. Déposer une candidature ne signifie pas que vous serez recruté. Les recrutements dépendent de la recevabilité de votre candidature et des besoins de l'académie.

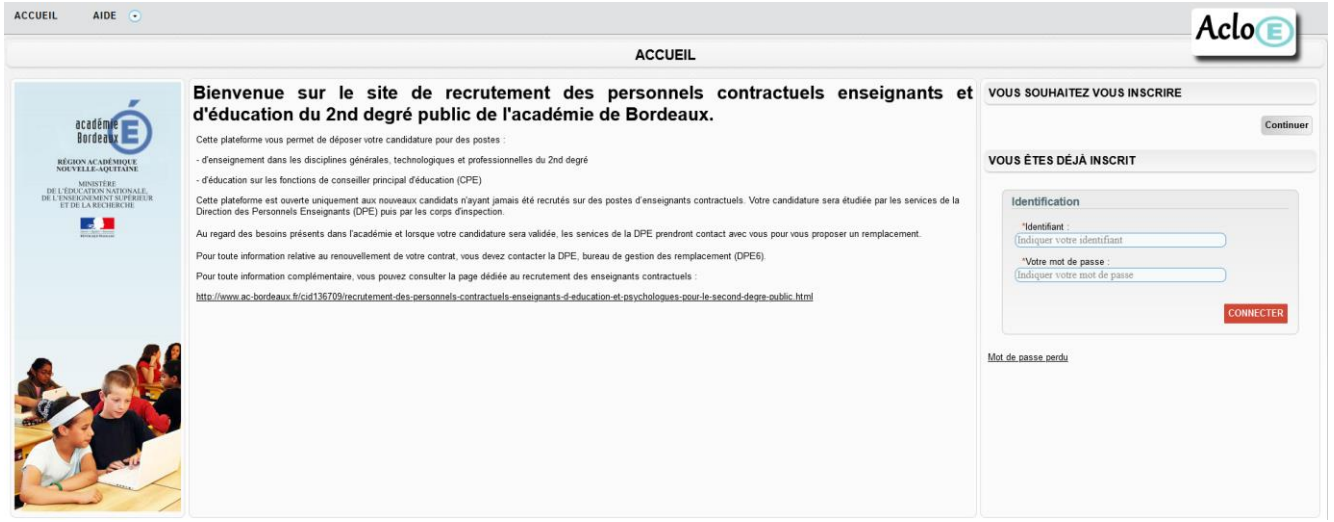

ACADÉMIE
DE BORDEAUX
Liberté
Égalité
Fraternité

Les possibilités d'accès – Les contrats

- **Quelques exemples de postes à pourvoir par voie de contrat**

Les exemples mentionnés valent pour des contrats, des remplacements, mais pas pour les demandes de détachement :

- Conseiller principal d'éducation
- Professeur d'anglais
- Professeur d'arts appliqués (lycée professionnel)
- Professeur de biotechnologies
- Professeur de lettres moderne / lettres classiques
- Professeur de lettres espagnol
- professeur SII ingénierie des constructions / ingénierie électrique / ingénierie informatique
- professeur de technologie

ACADÉMIE
DE BORDEAUX
Liberté
Égalité
Fraternité

Les possibilités d'accès – Les contrats

- **Quelques exemples de postes à pourvoir par voie de contrat**

- professeur économie / gestion
- professeur d'hotellerie restauration option cuisine /option restaurant
- professeur documentaliste
- psychologue de l'éducation nationale
- Professeur de Physique Chimie
- Professeur de Mathématique – physique
- Professeur d'histoire géographie
- Professeur STMS (sciences techniques médico-sociales)